



Réglementation

Les associations faîtières suisses ***mettent en garde contre la ratification de la Convention-cadre de l'OMS*** pour la lutte antitabac

21.11.2025

D'un coup d'oeil

- L'Union suisse des arts et métiers usam et economiesuisse s'opposent à la ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT).
- Cet accord prévoit des interdictions de grande envergure et à caractère idéologique, limiterait la souveraineté nationale et lierait la Suisse à un processus décisionnel international.
- Les associations demandent au Conseil fédéral et au Parlement de continuer à miser sur le dialogue, la sensibilisation et l'innovation plutôt que sur les interdictions.





Dans le cadre de la onzième Conférence des Parties (COP11) à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), qui se tient actuellement à Genève, divers milieux réclament la ratification immédiate de la convention par la Suisse. Les associations faîtières suisses usam et economiesuisse s'opposent fermement à une telle ratification.

La convention-cadre prévoit des mesures de grande envergure et à caractère idéologique qui vont bien au-delà de la protection de la santé publique. Au centre de celles-ci figurent les efforts visant avant tout à créer une société sans tabac, notamment par la réduction drastique des points de vente, des quotas de production et d'importation, la suppression de toutes les subventions à la culture du tabac, l'interdiction des filtres à cigarettes et, enfin, l'interdiction totale de la vente de produits du tabac. De telles mesures sont l'expression d'une idéologie prohibitionniste et se sont d'ailleurs révélées inefficaces dans le passé, comme le montre l'exemple de la prohibition de l'alcool. Elles conduisent

ainsi à l'émergence d'un marché noir, à la criminalité et à des pertes fiscales, sans pour autant réduire durablement la consommation.

Les associations faîtières suisses appellent donc le Conseil fédéral et le Parlement à ne pas ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT). La Suisse devrait continuer à miser sur le dialogue, la sensibilisation et l'innovation plutôt que sur les interdictions et les idéologies.

La CCLAT est un accord dynamique qui lie la Suisse à un processus décisionnel international et restreint la souveraineté nationale ainsi que la participation démocratique. Tous les deux ans, la conférence adopte, en effet, de nouvelles mesures contraignantes pour les États signataires.



Erich Herzog

Responsable du département Concurrence et réglementation, General Counsel,
membre de la direction élargie